

CONSEIL PARTICIPATIF
PROCES-VERBAL - séance du mercredi 18 mai 2022

Présidence :

Christophe BITAR

Envoyé à :

Mesdames, Messieurs,
BECK Eléonore
BRIGITTE Océane
CARTA Constance
COET Philippe (secrétaire de séance)
CONRAD Christoph
DETRAZ Manon
ELSIG Frédéric
FERRETTI Lavinia
FRUTIGER Olivier (*ex officio*)
GAJO Laurent
HAEBERLI Eric
IHSANE Tabea
JACCARD Jean-Philippe
MARTIN Caroline
MAUBERGER Manon
MIELE Raffaella
MITTERMAYER Catherine
PEREIRAS GOMES Stéphanie
PIZZINATO DELCEY Danièle
RACINE Isabelle
REY André-Louis
ROUX Laura
RUBAL Sandra (*ex officio*)
SWIFT Simon
ZHANG Laure

Absents :

Mesdames, Messieurs,
BARBIER Thomas, excusé
BOUCHELAGHEM Aïcha, excusée (*Erasmus*)
CHAPPUIS Loraine, excusée
CRIVELLI Paolo
KOKOT Guilhem, excusé - *démission*
LEPORATTI Roberto, excusé
MADROÑAL Abraham, excusé
MELI Cinthia, excusée
PATANÉ Leandra
PIEGAY Nathalie
VUILLIOMENET Inna, excusée
WETZEL René, excusé, (*congé scientifique SP 2021*)
ZUFFEREY Nicolas, excusé, (*congé scientifique SP 2021*)

Assistent à la séance :

Vice-doyen Lorenz BAUMER, Vice-doyennes Irène HERRMANN, Francesca SERRA
Excusé : Doyen Jan BLANC

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2022 (PV No 2022/1)

Le président relève sous point 3, page 980, une répétition inutile du début de la première phrase. Sous réserve de la correction de cette coquille, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Annonce des divers

Le président annonce un divers.

3. Communications du président

Le président signale de futurs changements au sein du Conseil, avec le départ des prof. C. Conrad, J.-Ph. Jaccard et R. Leporatti, mais aussi de Mmes M. Mauberger, A. Bouchelaghem et O. Brigitte pour le corps étudiantin.

Il prévoit de mettre à disposition le calendrier des séances du Conseil un mois avant le début du prochain semestre.

Il invite tous les corps à transmettre au bureau les sujets qu'ils souhaitent soumettre à l'examen du Conseil.

4. Communications du doyen

Le doyen est excusé. Le décanat n'a pas de communication.

5. Questions au décanat

Mme M. Mauberger demande ce qu'il adviendra des bustes exposés dans le bâtiment central. Le vice-doyen L. Baumer, qui a participé au groupe de travail sur Carl Vogt dont le rapport vient d'être publié, confirme que la réflexion doit être élargie à l'ensemble de l'Université et qu'aucune décision n'a encore été prise.

Mme M. Mauberger revient sur la réception tardive des dates d'examens et se demande si un envoi plus rapide serait possible, quitte à renforcer temporairement le service concerné. Mme S. Rubal précise que cet envoi tardif n'est pas dû au manque de personnel, mais à un processus de traitement et de contrôle qu'allonge la complexité de la structure des études en Lettres. Le problème est d'ailleurs connu de longue date. L'envoi était annoncé pour le 20 mai, il a eu lieu le 17.

Le président fait état d'une rumeur selon laquelle des cours seraient donnés le samedi dès la rentrée. Le vice-doyen L. Baumer répond que la rumeur est, comme souvent, fautive. Tous les cours ont été replacés et il y a à ce jour très peu de demandes de déplacement d'horaire. La seule inconnue reste le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans chaque cours à la rentrée. Quoi qu'il en soit des ajustements seront nécessaires. Le président demande quelques précisions sur les nouveaux lieux d'enseignement et mentionne Uni Mail et Sciences II. Le vice-doyen indique que ces nouveaux lieux, IFAGE ou Pont-Rouge par exemple, ont été choisis pour leur proximité et/ou leur accessibilité. Mais il faudra prévoir du temps pour les déplacements d'un site à l'autre, raison pour laquelle il sera demandé aux enseignants de bien tenir leurs horaires. Il répond à Mme L. Ferretti qu'il n'y a pas de règle concernant l'organisation d'un cours de deux heures et qu'il est dès lors possible de ne pas faire de pause entre les deux périodes de 45 minutes.

M. A.-L. Rey souhaite savoir quand les enseignants auront connaissance de leurs salles de cours. Le vice-doyen le renvoie au site sur lequel ont été enregistrés les avis d'enseignement, en attendant la publication du programme des cours.

Le président propose que le Conseil ait une discussion sur le déroulement de la rentrée lors d'une prochaine séance.

6. Direction des départements et de l'ELCF, préavis de nomination

Le Conseil préavise favorablement et à l'unanimité la désignation des directrices et directeurs suivants :

6.1. Département de langue et littérature françaises modernes, du 15.07.2022 au 14.01.2023,
prof. Nathalie PIEGAY
Puis, le **prof. Vincent DEBAENE**, du 15.01.2023 au 14.02.2024

6.2. Département des langues et des littératures françaises et latines médiévales, 15.07.2022 au 14.07.2026 : **prof. Cédric GIRAUD**

6.3. Département de linguistique, 15.07.2022 au 14.07.2026 :
prof. Christopher LAENZLINGER
*Il sera remplacé par le **prof. Eric Haeberli** durant son congé scientifique au semestre de printemps 2023 : 15.01.2023 au 14.07.2023*

6.4. Département des sciences de l'Antiquité, 15.07.2022 au 14.01.2023 :
prof. Dominique JAILLARD
Puis, la **prof. Catherine MITTERMAYER** 15.01.2023 au 14.01.2027

6.5. Département d'histoire générale, 15.07.2022 au 14.07.2025 :
prof. Andreas WÜRGLER

Les nominations ci-dessus ont été approuvées par le coll. prof. du 5 avril 2022

6.6. Ecole de langue et de civilisation françaises, 15.07.2022 au 14.07.2026 :
prof. Isabelle RACINE (*approuvé par le coll. prof. du 10 mai 2022*)

7. Cahiers des charges des assistantes et assistants : résultats du sondage

Le président décrit brièvement le contexte dans lequel s'inscrit ce sondage. Il rappelle également que le Conseil n'a qu'un rôle consultatif dans un domaine qui relève de la seule compétence du décanat.

Une majorité des membres du Conseil s'est prononcée pour la création d'une commission *ad hoc* chargée d'assurer un suivi des diverses questions restées en suspens. Une majorité s'est également prononcée pour un cahier des charges unique et pour une décharge accordée sous la forme d'un semestre sans enseignements.

Le sondage a fait ressortir quelques cas non couverts par les propositions du décanat, qui pourront être discutés avec ce dernier. Mme C. Carta évoque la surprise du bureau en regard de ce résultat, car aucun cas véritablement problématique ne lui est remonté.

M. C. Conrad prend acte du choix d'un modèle unique de cahier des charges, mais il voit dans ce modèle une matrice qui devra permettre des ajustements selon les départements ou les disciplines. La vice-doyenne F. Serra répond que c'est la situation actuelle, avec tous les risques de dérive qu'elle implique, et que c'est précisément ce à quoi le décanat veut mettre fin.

Pour Mme C. Carta, l'idée est d'inclure dans le modèle unique toutes les variantes d'activités proposées par le décanat et ainsi de contenir les variations dans un cadre bien délimité. Le président ajoute que le modèle unique prévoit bien deux heures d'enseignement ou trois heures avec une composante de travaux pratiques.

Suite à une question de Mme L. Ferretti, le président propose de joindre les résultats du sondage au présent procès-verbal.

Il suggère ensuite de créer une commission *ad hoc* chargée du suivi des questions restées ouvertes à l'issue des échanges entre le décanat et le Conseil, création qu'autorise l'article 7, al. 1, lit. I) du règlement d'organisation de la Faculté. La vice-doyenne F. Serra estime nécessaire de définir préalablement les missions de cette commission et de laisser aux corps le temps de la réflexion. Mme M. Detraz s'inquiète d'un possible conflit d'intérêt pour un ou une étudiante, membre de la commission, qui deviendrait ensuite doctorant ou doctorante. La vice-doyenne F. Serra rappelle que cette commission n'aura pas à s'occuper du cahier des charges des assistantes et assistants. Mme C. Carta souligne que la commission n'aura aucun pouvoir décisionnel, mais devra uniquement s'intéresser à des problématiques non traitées ailleurs. La vice-doyenne I. Herrmann demande quelle sera son articulation avec le bureau. Le président précise que la commission devra rendre compte au Conseil, lequel pourra éventuellement porter l'un ou l'autre thèmes devant d'autres instances, par exemple l'Assemblée de l'Université. Mme L. Ferretti insiste sur la nécessité de bien définir le mandat, la composition et la durée de cette commission.

Ce dernier point sera repris lors d'une prochaine séance du Conseil.

8. Assemblées générales et listes officielles des étudiantes et étudiants

Se référant à l'article 16, al. 1, le président évoque la difficulté que pose, faute de listes officielles des étudiantes et étudiants, la convocation aux assemblées générales des départements et unités. Or les assemblées jouent un rôle important en termes de participation, avec en particulier la désignation des commissions mixtes. Il s'interroge d'une part sur les moyens de diffuser le plus largement possible les convocations et d'autre part sur la mise à disposition de listes par branches.

Mme L. Roux revient sur l'expérience de son département, le français moderne. La division informatique (Distic) lui a confirmé l'impossibilité d'établir des listes par branche au niveau du BA, l'inscription comportant deux branches. La seule solution trouvée à ce jour consiste à demander au service des étudiants et examens une liste des personnes inscrites aux cours dans la discipline. L'inconvénient d'une telle solution est qu'elle implique d'attendre la fin des inscriptions, ce qui a pour conséquence une organisation tardive de l'assemblée.

Mme S. Rubal soulève le problème de confidentialité que pose l'établissement de ces listes, en regard de la loi sur la protection des données. La position de la Faculté est pour l'instant pragmatique, mais trouver une autre solution lui semble impératif.

Mme S. Pereiras Gomes suggère de traiter le problème autrement. Il devrait être possible d'établir la liste des dates de toutes les assemblées générales, liste qui serait envoyée à la rentrée à l'ensemble des étudiantes et étudiants de la Faculté. Mme L. Ferretti trouve l'idée bonne, mais pense qu'il faudra répéter cet envoi, des assemblées pouvant être organisées tout au long de l'année. Mme L. Roux craint que ce message reste trop général. La vice-doyenne I. Herrmann propose de publier ces dates sur le site de la Faculté. Quant au vice-doyen L. Baumer, il estime indispensable de passer par les associations pour informer et motiver le corps étudiantin.

Mme L. Ferretti demande si une extraction des inscriptions par branche est possible. Mme R. Miele confirme cette possibilité, mais uniquement après la fin des inscriptions. Mme C. Martin appuie la demande des étudiantes et étudiants, qu'elle estime légitime.

Le président propose de poursuivre la réflexion et annonce qu'il va contacter les départements pour approfondir la question. Cet objet sera repris lors de la séance de rentrée. Mme C. Carta rappelle que le Conseil n'a pas compétence, ni vocation à surveiller les départements. Son seul objectif doit être l'homogénéisation des pratiques.

9. Divers

Le président souhaite connaître l'avis du Conseil sur l'interprétation de l'article 16, al. 9. Dans son esprit, la commission mixte doit être consultée lors du profilage de tous les postes mis au concours. Tel n'est pas l'avis du décanat, qui limite cette consultation aux seuls postes professoraux et donc en exclut les simples renouvellements. M. C. Conrad estime que la consultation pourrait être légèrement élargie, notamment aux postes de MER. Mais lui aussi en exclut les mises au concours de routine, destinées à renouveler des postes. Il attire l'attention sur l'alourdissement des procédures que cela entraînerait. Cet alinéa ne peut s'appliquer qu'aux nouveaux postes. Le président cite l'exemple de son unité qui a consulté la commission pour un poste d'assistant. Il y voit une marque de démocratie. M. Conrad rappelle que les nominations sont bel et bien méritocratiques et non démocratiques. Mme L. Roux salue l'effort qui est fait pour impliquer les corps et souhaite qu'il soit poursuivi.

M. C. Conrad veut terminer son mandat sur une note négative et sur une note positive. Il doute sérieusement que les services informatiques soient dans l'incapacité de modifier l'outil afin de produire des listes d'étudiantes et d'étudiants établies selon les branches. Il y voit une simple question de volonté. Mais d'autre part il se félicite de la qualité des relations qu'il a pu nouer avec les personnes qui l'ont accueilli et ont travaillé avec lui au sein du bureau et du Conseil, Mme I. Racine, Mme L. Ferretti et M. C. Bitar. Il remercie également Mme D. Pizzinato Delcey pour tout le travail accompli au profit de cette instance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

★ ★ ★